



# BROUZET-LES-QUISSAC

## AIGUEBELLE

### Bulletin d'informations N°2 – Juin 2020

Cher.e.s Brouzetaises et Brouzetais,

Le COVID 19 nous a imposé des mesures exceptionnelles de confinement et de réorganisation de nos services. Vous nous avez permis d'assurer une continuité de services en respectant le plus possible les mesures imposées.

Dans ce contexte, l'installation de notre équipe a été des plus atypique avec nos masques, nos solutions hydro alcooliques et notre distanciation.

Cette épreuve a permis, si besoin était, d'apprécier le caractère rural de notre commune en profitant de nos espaces et en faisant preuve de solidarité et bienveillance.

#### *Le temps de l'action*

Dans ce bulletin, vous trouverez les premières actions de notre équipe. Nous commençons par un inventaire non exhaustif de nos ressources, de nos moyens humains et matériels.

La visite de la carrière par notre équipe a été également l'occasion d'étudier des solutions préventives et curatives pour nos chemins.

L'équipe municipale n'hésitera pas à solliciter votre concours afin de rendre notre commune encore plus agréable. Cette aide traduira un lien puissant entre nous, au service du bien public qu'est notre village.

Avec mes sentiments dévoués.

Le Maire  
Laurent GAUBIAC

#### • Election du Maire et de ses adjoints

Le samedi 23 mai 2020, la nouvelle équipe municipale de Brouzet-Lès-Quissac a enfin pu se mettre en place dans une ambiance très particulière liée à la crise sanitaire. En effet, ce premier conseil d'ouverture s'est déroulé, une fois n'est pas coutume, dans le Foyer du village, à huis clos, dans une ambiance très « aérée », avec des élus masqués et « gel-alcoolisés ».

Après une ouverture de séance de notre ancien maire Laurent ALBEROLA, le doyen de l'assemblée, Bernard SOUYRIS a pris la présidence de l'assemblée et procédé au vote du nouveau premier magistrat de la commune. Ses 2 adjoints ont eux aussi été nommés dans la foulée. Les scores furent sans appel puisqu'ils ont tous 3 été élus à l'unanimité.

A la tête du nouveau conseil municipal de Brouzet-Lès-Quissac ont donc été désignés :

- Laurent GAUBIAC maire du village
- Christian ROCHETTE premier adjoint
- Cédric SCHMITTER deuxième adjoint



Le nouveau conseil s'est ensuite réuni le 5 juin 2020 afin de définir les délégués et éventuels suppléants aux syndicats intercommunaux et commissions communales. Ainsi, ont été élus :

**Pour les syndicats intercommunaux :**

<b>Syndicat</b>	<b>Délégués</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Communauté de Communes du Piémont Cévenol</b>	Laurent GAUBIAC	Christian ROCHETTE
<b>Syndicat Intercommunal du SALAVES (incendie, forêt)</b>	Corine LESTEVEN	Bernard SOUYRIS
<b>Syndicat Intercommunal d'adduction en eau potable (SIAEP)</b>	Laurent GAUBIAC Christian ROCHETTE	Didier CAZALIS
<b>Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique du Nord Sommiérois (SIANH)</b>	Didier CAZALIS Christian ROCHETTE	Patrick BOYER Olivier HEYER
<b>Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP)</b>	Cédric SCHMITTER Bernard SOUYRIS	Didier CAZALIS Olivier HEYER
<b>Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)</b>	Patrick BOYER Olivier HEYER	Corine LESTEVEN Valérie ATTOUI
<b>Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Vidourle (SMIAV)</b>	Olivier HEYER	Cédric SCHMITTER
<b>Carrière de Pied Bouquet</b>	Géraldine CHASSAING Laurent GAUBIAC Philippe BOSSU	
<b>Commission locale environnement carrière</b>	Cédric SCHMITTER Patrick BOYER	

**Pour les commissions communales :**

<b>Commission</b>	<b>Délégués</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Appels d'Offres</b>	Laurent GAUBIAC Christian ROCHETTE Cédric SCHMITTER	Corine LESTEVEN Valérie ATTOUI Olivier HEYER
<b>Finances</b>	Tous les Conseillers	
<b>Bâtiments communaux et autres biens communaux</b>	Valérie ATTOUI Philippe BOSSU Corine LESTEVEN Patrick BOYER	
<b>Urbanisme</b>	Tous les Conseillers	
<b>Voiries et réseaux</b>	Christian ROCHETTE Philippe BOSSU Didier CAZALIS Patrick BOYER	
<b>Culture, Vie associative et Loisirs</b>	Valérie ATTOUI Cédric SCHMITTER Bernard SOUYRIS Olivier HEYER	
<b>Communication</b>	Valérie ATTOUI Cédric SCHMITTER Bernard SOUYRIS Olivier HEYER	
<b>Délégué défense</b>	Laurent GAUBIAC	

## • Point sur les écoles

Suite à l'allocution du 14 juin du Président de la République, les écoles devront accueillir les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normale à partir du 22 juin. Tous les élèves scolarisés à Brouzet-Lès-Quissac seront donc accueillis à cette date. Cependant, le virus circule toujours et il convient de rester prudent. Par ailleurs le SIRP ne disposera pas de la totalité de son personnel.

Le SIRP vous informe donc :

- Qu'il n'y aura pas de transport scolaire pour les élèves de maternelle
- Que la prise de température demeure obligatoire avant l'arrivée à l'école ou à la garderie du matin
- Que les cantines ne fonctionneront pas et il faudra fournir un repas froid et bouteille d'eau placés dans un sac isotherme
- Que le port d'une casquette ou d'un chapeau est recommandé (une grande partie des accueils du midi et du soir auront lieu en extérieur)
- Que l'inscription préalable en garderie pour le soir est obligatoire
- Qu'il n'y aura pas de paiement demandé pour la cantine du midi
- D'une gratuité de la garderie au mois de juin (beaucoup de famille ayant payé pour le mois de mars)

## • Infos préfecture – Information sur le brûlage des végétaux et des déchets verts

En cette période printanière, il est fréquent de passer la tondeuse ou la débroussailleuse dans son jardin ou d'élaguer les arbres. Le réflexe est parfois de brûler ces déchets embarrassants plutôt que de les amener en déchetterie.

Or il faut savoir que ce geste est **formellement interdit et puni par la loi**. En effet les végétaux, plus communément appelés déchets verts, sont considérés comme des déchets ménagers et l'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit formellement le brûlage de ceux-ci, à l'air libre ou en utilisant un incinérateur individuel ou d'immeuble.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 450€ (article 131-13 du code pénal).

Une dérogation peut néanmoins être mise en place mais elle nécessite beaucoup de contraintes (prévenir la mairie, les pompiers, prévoir un moyen d'alerte et une réserve d'eau...). Pour plus d'informations, merci de contacter votre mairie.

<https://www.ademe.fr/alternatives-brulage-dechets-verts>



Le déchet vert est une ressource à ne pas gaspiller.

Améliorer la qualité de l'air tout en favorisant une économie circulaire : un enjeu de société, pour tous !

## • Réouverture des déchetteries

Les 3 déchetteries intercommunales sont de nouveau accessibles aux particuliers depuis le 11 mai et pour tous les types de déchets habituels.

**Déchetterie de LIOUC** : Du lundi au samedi (sauf jours fériés) : 9h-12h et 13h30-17h

<https://piemont-cevenol.fr/la-collecte-des-dechets-menagers/les-dechetteries/>

**ATTENTION, il est demandé aux usagers de respecter les règles suivantes :**

- Faire un premier tri chez soi pour vider le plus rapidement possible vos déchets
- Venir seul à la déchetterie
- Porter un masque individuel et des gants de protection
- Se munir de sa carte d'accès et la présenter
- Limitation du nombre de véhicules et du temps passé sur le quai de déchargement
- Interdiction de se rendre à l'accueil. Si besoin impératif, s'adresser à un agent en respectant les gestes barrières de distanciation sociale
- Limiter vos dépôts à raison d'un passage maximum par semaine

## • La Poste – Distribution du courrier

Depuis le début de la crise, la principale préoccupation de La Poste a été de protéger la santé de ses agents. L'évolution de la situation sanitaire a permis, depuis le lundi 11 mai, l'application d'un plan de déconfinement progressif permettant, à nous clients, de renouer avec le passage du facteur.

A ce jour, les instances représentatives du personnel de St Hippolyte du Fort ont voté le recours à une expertise sur la reprise du travail à 4 jours au lieu de 3. Elle contraint ainsi à rester sur l'organisation temporaire à 3 jours travaillés mise en œuvre précédemment. De par cette expertise, St Hippolyte du Fort est le seul établissement en France basé sur cette organisation.

En conséquence, les factrices et facteurs relevant du territoire de St Hippolyte du Fort distribuent le courrier et les colis 3 jours par semaine, et ne peuvent légalement faire autrement. La poursuite du dialogue social et la réalisation par le cabinet d'expertise de ses travaux sont pour l'heure toujours en cours.

- **La fibre arrive...le Maire a signé les premières autorisations de déploiement.**

Le maire et ses adjoints ont effectué une rencontre avec le responsable de chantier en charge du déploiement

Aujourd'hui, tout est de plus en plus numérique, et la période de confinement a montré que l'informatique peut aider les populations à rester en contact même à distance.

Or, tout le monde n'est pas égal face à ces évolutions et dans la course au "débit", certains partent avec un handicap, notamment dans les campagnes.

Depuis de nombreuses années, les offres internet avec la fibre se multiplient, et malgré des annonces faites par les pouvoirs publics sur des calendriers ambitieux, notre village de Brouzet-Lès-Quissac n'est toujours pas équipé.

Cette situation est en passe de changer. En effet, sous la maîtrise d'ouvrage du département du Gard, avec l'aide financière de l'Etat et de l'Europe, le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné a été confié à ALTICE France - SFR en 2018 pour tout le Gard et les travaux passeront par notre commune d'ici la fin 2020.

Les démarches de déclaration de travaux ont été menées conjointement par l'entreprise et la mairie et devraient débuter à l'automne de cette année pour se terminer au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

A ce stade, les travaux seront très localisés et devraient n'avoir que très peu d'impact puisque la fibre optique emprunte les mêmes chemins que les lignes actuelles en cuivre utilisées par Orange (France Télécom) pour distribuer le téléphone et l'ADSL.

Une fois le chantier terminé, pour ceux qui souhaiteront bénéficier de la fibre, il suffira de demander à leur fournisseur d'accès à internet (FAI) de les raccorder, même si ce n'est pas SFR.

Un opérateur viendra alors "prolonger" la fibre depuis le boîtier situé sur le domaine public jusqu'à la prise dans la maison, toujours en empruntant le même chemin que le câble de téléphone. Une nouvelle box fibre se chargera de décoder le signal et diffuser internet dans le logement.

Pour ceux qui ne voudraient pas changer, aucune démarche n'est à faire et ils conserveront leurs installations à l'identique.

L'arrivée de la fibre sur le territoire de Brouzet est une opportunité pour tous, particuliers comme professionnels, de se connecter plus efficacement aux autres et au monde ; de voyager plus vite, plus loin, tout en limitant l'empreinte carbone et ouvre des possibilités dans plusieurs domaines comme la santé ou l'énergie.

Pour plus d'information, consultez le site dédié : <http://wigardfibre.fr/>



## • Infos Associations – Boîte à livres

Avis aux passionnés de littérature ou simplement lecteurs occasionnels, l'association Brouzet-Vous va installer dans le village une boîte à livres fabriquée artisanalement. Ce petit coin de lecture, car il sera aussi muni d'un banc pour bouquiner, va élire domicile près de l'école, à l'ombre des pins.

Merci d'en faire bon usage et de respecter ce nouveau lieu de rencontre et de culture. Pour rappel, le principe est de prendre un livre que vous voulez lire, mais en contrepartie, de déposer un ouvrage que vous souhaitez partager avec les autres lecteurs du village.

Nous saluons cette initiative et espérons que petits et grands profiteront de ce nouveau lieu de partage.

Une inauguration est prévue le 4 juillet 2020.

## • ZOOM sur ... Une carrière à Brouzet-lès-Quissac... la carrière de Pieds Bouquet

C'est en 1965 que la société Carrière Terrisse a commencé à exploiter la carrière de Pieds Bouquet. Malgré les apparences, elle est située sur les communes de Brouzet-Lès-Quissac et de Liouc, au pied de la cime de Quille Merle, entre la combe des Graves et du ravin de Rajol, dans le massif de Coutach. Cette carrière extrait le calcaire de la montagne pour le transformer en agrégats qui seront utilisés comme matériaux de construction.

Racheté en 2001 par le groupe Soulages BATP, la carrière Terrisse a extrait environ 90.000 T de roche en 2019 et a réalisé un chiffre d'affaire de 961 900 € en 2018. Les communes de Brouzet-Lès-Quissac et de Liouc perçoivent un montant sous forme de redevance et concèdent l'exploitation sur un bail actif jusqu'en 2022.

Ce sont Messieurs Soulages Père & Fils, ainsi que Raymond Durand, responsable d'exploitation du site, qui ont accueilli en ce samedi 6 juin 2020 une délégation du conseil municipal pour une visite des installations.

Depuis les hauteurs des bancels, étagères où circulent les dumpers, les élus ont pu évaluer l'envergure du site et découvrir le processus d'exploitation. La roche est d'abord percée pour y introduire de l'explosif qui sert à la fractionner en blocs de matériaux. Ces derniers sont chargés par des pelles mécaniques dans des dumpers qui les transportent jusqu'au concasseur. Ce dernier est chargé de broyer la pierre en petits morceaux qui passent à leur tour dans un cribleur. Sorte de tamis à plusieurs grilles, le cribleur sépare les cailloux par tailles et permet de produire des matériaux de construction calibrés et normés, qui vont du sable (granulométrie de 0 à 4mm) au galet de 80mm en passant par du gravier (granulométrie de 4 à 16mm), du tout-venant ou du mélange à béton.

Au grès des besoins, le gravier est passé une ou plusieurs fois dans le concasseur, et permet ainsi au chargé d'exploitation de produire les quantités correspondantes aux commandes.

Enfin, les chargeurs remplissent les bennes des camions qui transportent les matériaux jusqu'aux chantiers où ils seront utilisés : routes, bâtiments, centrales à béton. Même les particuliers peuvent se faire livrer du matériau.

Pour contacter la carrière, appelez le 04 66 77 42 04, ou consultez le site internet (<https://www.souleges-batp.com/nos-societes/carriere-terrisse>) pour calculer les volumes dont vous avez besoin.



### • Mais où est Singlar ?

Nous avons le plaisir de vous présenter SINGLAR, notre sanglier héraldique. Son nom vient de l'occitan et signifie « sanglier » et se prononce [siŋ'gla].

Du Latin *porcus singularis* et signifie « porc solitaire »

Il va se promener dans toute la commune de Brouzet aux grès des bulletins. Peut-être aurez-vous l'occasion de le croiser ?



- Liens et contacts utiles

Voici quelques liens Internet et contacts téléphoniques qui peuvent vous être utiles :

**Mairie de Brouzet-Lès-Quissac**

Site Internet : <http://www.brouzet-les-quissac.info/>

Téléphone : 04.66.77.30.28

Courriel : [mairie.brouzet@wanadoo.fr](mailto:mairie.brouzet@wanadoo.fr)

**Heures d'accueil: consulter le site internet de la mairie**

**Communauté de communes du Piémont Cévenol**

Site Internet : <https://piemont-cevenol.fr/>

Téléphone : 04 66 93 06 12

Courriel : [contact@piemont-cevenol.fr](mailto:contact@piemont-cevenol.fr)

Heures d'ouverture : lundi au vendredi 9h00-12h / 14h00-17h00

- ~~Apéritif du Conseil Municipal~~

~~Prenez copie de l'arrêté n° 23 du 10 juin 2020 à 17h 05.~~

~~Il est de coutume de faire l'apéritif d'installation du Maire. Vous êtes conviés à venir nous rencontrer autour du verre de l'amitié au foyer.~~

**REPORTÉ EN SEPTEMBRE**

**REPORTÉ EN SEPTEMBRE**

- Coupon réponse

Dans notre précédent bulletin nous vous avons exposé notre volonté d'utiliser moins de papier.

Pour cette raison vous pouvez faire le choix de ne pas recevoir la version papier de ce document et de le consulter sur le site de la mairie <http://www.brouzet-les-quissac.info/>

Vous trouverez joint le coupon réponse vous permettant de d'exprimer votre choix.

*Nous vous souhaitons un excellent été !*

L'équipe Municipale